

fil du Mérard, La vie à Nancras ...

Bulletin municipal Avril 2022

La « Choré'sport » à l'école!

Depuis la rentrée de février, les enfants de l'école de Nancras et l'équipe périscolaire du **SIVOS** Seudre-Saintonge ont fait preuve d'acharnement quant à la préparation d'un moment festif à vivre ensemble à la veille des vacances de printemps. Toute l'école s'est mise en mouvement pour préparer une chorégraphie sportive sur des musiques actuelles.

Les enfants ont préparé, durant les divers temps d'accueil périscolaire, des panneaux décorés présentant des sports différents tels que : le handball, le football, l'ultimate, le hockey ou encore le tennis de table... Ils ont choisi leurs thèmes et ont créé leurs panneaux *(en photos ci-dessous)*.











La « Choré'sport » lie tous ces tableaux en y ajoutant la corde à sauter.

Ce projet a commencé avec quelques enfants pour le terminer à 32 participants. Cela a permis de découvrir des sports, de les pratiquer de façon ludique et tous ensemble. Pour le final, chaque enfant a choisi une figure qu'il devait réaliser lui-même en musique rythmée devant les trois classes réunies sur la corde à sauter.

Le vendredi 15 avril, c'est sous un soleil radieux que les enfants ont présenté leur spectacle devant une soixantaine de parents, les instituteurs et deux élues de Nancras. Le tableau final auquel ont participé les animateurs de la pause méridienne et Sandrine, la cantinière, s'est déroulé sous les applaudissements.





SIVOS Seudre Saintonge 49 Rte de l'Océan 17600 BALANZAC 05 46 95 28 71 - 06 24 27 74 65











Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis

Telephone: 05 46 94 70 75 Courriel: mairie@nancras.fr Site internet: www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30 mardi de 14h00 à 18h00 mercredi de 09h00 à 12h30 vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des Conseils municipaux est affiché sur les panneaux d'affichage après chaque conseil, sur le site internet www.nancras.fr et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 10/02/2022

Création d'un contrat PEC aux services techniques

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur LEFEBVRE Julien travaille aux services techniques depuis maintenant 5 semaines. Il a commencé en immersion par le biais de Pôle Emploi puis par le biais du Centre de Gestion, service de remplacement.

Monsieur le Maire propose de le recruter en contrat aidé à partir du 14 février 2022, sur une période d'un an renouvelable sur un temps plein. Il ajoute que le taux de prise en charge est de 80 % sur un contrat de 30h.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi aidé de 35h hebdomadaire en tant que cantonnier aux services techniques à compter du 14 février 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles avec Pôle emploi.

Modification du règlement de cantine

Suite à une note parue par l'Association des Maires de France, Monsieur le Maire propose une modification du règlement de cantine.

Il propose de stipuler dans le règlement l'engagement des parents à régler leurs factures de cantine et la procédure, en cas de non paiement, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la cantine.

En effet, il explique que les communes ont de plus en plus de difficultés pour recouvrer les sommes dues par les familles.

La restauration scolaire est un service public facultatif que la Commune assume. Comme tout service public qui bénéficie à des usagers, les utilisateurs doivent, en contrepartie, payer le prix du repas afin de contribuer à son financement

Il s'ensuit un débat sur le devenir des enfants exclus de la cantine pendant la pause méridienne. Cela ne concernera qu'une minorité de cas et cette exclusion ne sera appliquée qu'en dernier recours.

Dans de tels cas, ils devront être récupérés par leurs parents.

Le Conseil Municipal, par une abstention et 10 pour, adopte le nouveau règlement de cantine.

Convention avec le SIVU Piscine de Saujon

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant dix séances. La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 13 enfants.

Le coût est de 4,45€ par élève et par séance soit le coût total est de 578,50€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2021-2022.

Ouverture de crédits en dépenses d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2022 : - achat de mobiliers et de matériels pour la cantine scolaire (meuble de tri, coupelles en verre, meuble étuvé pour conserver les plats au chaud) : Henri Julien : 4 073.68€ TTC.

Il ajoute que, dans le cadre du plan de relance, la Commune bénéficie d'une subvention qui rembourse le montant Hors Taxes du matériel.

Une nouvelle demande de subvention sera déposée afin de financer l'achat d'une cellule de refroidissement si ce type de subvention est renouvelé.

Aménagement du parvis de la mairie et de la rue de l'Aunis : demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Tout d'abord, Monsieur le Maire présente le plan d'avant projet élaboré par le Syndicat Départemental de la voirie. Plusieurs remarques ont été faites sur le plan proposé, notamment :

- inversion du sens de la circulation sur le parking et des épis de stationnement
- création d'un parking vélos/motos
- suppression du chemin d'accès direct au parc
- le monument aux morts restera à la même place

L'ensemble de ces remarques sera faite auprès du Syndicat Départemental de la voirie afin qu'un nouveau plan soit proposé.

Monsieur le Maire fait savoir que l'abattage du pin parasol et du cèdre sont soumis à autorisation. Un diagnostic phytosanitaire doit être également demandé auprès d'une entreprise spécialisée. Une haie d'arbres sera plantée en contrepartie.

Ensuite Monsieur le Maire présente le chiffrage du projet. Il est de 204 004,95€ HT. Une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 82 666,21€ et une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de

22 420,62€ peuvent-être sollicitées. Il ajoute qu'une subvention pourra être demandée par le Département pour la partie stationnement.

Page 2

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR et DSIL auprès des services de l'État.

Récupération des frais engendrés par les interventions de la société Atlantic Animal Services

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention avec la société Atlantic Animal Services lors d'une précédente séance. Cette société prend en charge les animaux divaguant sur la Commune, après demande d'intervention de la mairie.

La Commune a eu recours une fois à cette entreprise l'année dernière.

Il propose qu'une délibération soit prise afin de refacturer aux propriétaires de l'animal, lorsque ceux-ci sont identifiés, les frais générés par l'intervention. Des élus proposent que soit ajouté 10€ dans la facture, pour frais de gestion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de refacturer les frais générés par les interventions de la société Atlantic Animal Services aux propriétaires des animaux divaguant sur la Commune. Il sera ajouté 10€ pour frais de gestion.

Renouvellement de la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers relevant de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Depuis le 01er janvier 2019, la Commune avait adhéré à ce service auprès de Centre de Gestion qui procède à un contrôle des dossiers retraite. Cette convention était conclue pour une durée de 3 ans. Il convient de la renouveler. A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

QUESTIONS DIVERSES

- Un analyseur de trafic a été installé par la police municipale pluri-communale sur le Chemin des Pierrières du 25 janvier au 01er février. Il s'avère que globalement la limitation de vitesse est respectée. 98,52 % des véhicules ont roulé entre 10 et 40 km/h.
- Monsieur le Maire annonce que Monsieur Johnny SIVADIER a démissionné de son poste de conseiller municipal en janvier.
- Les travaux de réfection des trottoirs rue d'Oléron effectués par la Colas sont terminés. Il reste à refaire, par cette entreprise, l'avaloir rue d'Oléron et la pose de bordures sur le carrefour entre la Route Départementale 728 et la route de Pouzaur. Les espaces verts seront aménagés par la commune. Une réflexion devra être faite.
- Les travaux d'enfouissement de réseaux rue de la Bethinière sont bientôt terminés. L'entreprise effectue les raccordements des particuliers pour les liaisons Orange. Il reste encore la partie raccordement électrique à faire, en collaboration avec Enedis.
- Le compromis de vente d'un garage rue des écoles a été signé avec Monsieur CAPELLE. Celui-ci a déposé un permis de construire.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a demandé à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge de faire des devis pour faire la bande de roulement de la rue du Parc. 2 devis ont été demandés : un en enrobé et l'autre en biscouche.
- Le cabinet AGT Guillemet a procédé au bornage de la parcelle A 776, qui doit-être vendu à Monsieur GUIBORAT Christophe.
- - Madame BRUNET Amandine fait part de 2 questions posées par Madame MERLAUD Sonia concernant le stationnement sur les espaces verts et la circulation des poids-lourds dans le lotissement. Monsieur le Maire répond que des arrêtés municipaux ont été faits à ce sujet. Les panneaux interdiction aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes, sauf livraison, ont été installés dans le lotissement.
- Elle signale aussi qu'il y a un problème de synchronisation des feux. La DDTM sera informée de ce problème.
- Monsieur POULARD Olivier dit que des personnes riveraines de la rue du Colombier se plaignent toujours de la vitesse excessive des automobilistes. Le panneau 30km/h sera déplacé et fixé à côté du panneau d'agglomération.

INFORMATIONS COMMUNALES:



Le piéton de Nancras

Quelle ne fut pas la surprise du piéton de Nancras, lors de sa marche quotidienne, de voir tous les enfants de l'école costumés.

Et oui, c'était jour de carnaval et toute l'école de Nancras a fêté ce jour.

Si le piéton de Nancras avait pu aller au goûter de l'école, il aurait même vu le bouffon du roi servir les enfants, danser la samba et chanter les chansons de carnaval.

APRÈM'ÉLOISÉ







Depuis la rentrée en septembre 2021, les membres d'Éloises de Nancras se préparaient ardemment à se produire en public. Enfin l'horizon s'est éclairci pour leur Aprèm-éloisé du 27 février dans la petite salle des fêtes de Nancras.

Face à l'église, ces anciennes halles de la commune, ont pu accueillir ce spectacle folklorique et son public.

Ces défenseurs des arts et traditions populaires ont réussi à faire partager danses, musiques, chansons traditionnelles de notre province. A cette occasion, des scénettes patoisantes avaient été mises en scène représentant la vie rurale des années 1850 : nous y avons tour à tour parlé du nouveau médecin de Nancras, de son nouveau et jeune curé et de Mr le Maire.

Les 2 petits reportages réalisés par l'association sur le lavoir et les vendanges de Nancras ont été projetés avant chaque début de partie. Vous pouvez les retrouver sur youtube francefolklore n°26 et 50.



Journée de l'autisme



La commune de Nancras a participé, cette année encore, à la journée de l'autisme du 2 avril. Les décorations bleues sont restées deux semaines en place afin de valoriser les actions de l'association Autisme Charente-Maritime mais aussi afin de sensibiliser chacun d'entre nous à cet handicap.

La crise COVID-19 a accentué les difficultés quotidiennes des familles touchées par l' autisme, et les bénévoles de l' association ont eu fort à faire.



A l' occasion de cette journée de sensibilisation, les mairies de Charente-Maritime ont été sollicitées, et, à travers, elles les citoyens de notre département afin que le plus grand nombre se mobilise et apporte son soutien en illuminant ou en pavoisant en "Bleu" à l'aide de rubans, fleurs, ballons, parapluies, guirlandes, tissus...un bâtiment emblématique de la commune ou des domiciles de particuliers.

Ensemble, combattons les représentations négatives de l'autisme et facilitons l'inclusion scolaire, professionnelle et sociale des personnes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)!

AUTISME CHARENTE-MARITIME 40 rue Auguste Roux 17300 ROCHEFORT Tél.: 06.98.80.53.94

AGENDA:

Fête des voisins : vendredi 20 mai à 19 h 30 - Parc de la mairie - organisée par le Foyer Rural

Repas champêtre : samedi 23 juillet à 20 h - Parc de la mairie - organisé par la Mairie

Conseil municipal du 22/03/2022

Compte administratif 2021-budget annexe Locaux Commerciaux

Monsieur le Maire présente les points relatifs aux finances de la Commune.

Le compte administratif 2021 du budget annexe « Locaux commerciaux » dégage un excédent de 15 585,82€. Il est précisé que seul le salon de coiffure est inclus dans le budget annexe.

Monsieur le Maire quitte la salle, et Monsieur DURAND Lionel, premier adjoint, préside et met le compte administratif 2021 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget annexe « Locaux commerciaux ».

Compte de gestion 2021-budget annexe Locaux Commerciaux

Le compte de gestion établi par le comptable du Trésor est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget annexe « Locaux commerciaux ».

Vote du Budget primitif 2022- budget annexe Locaux Commerciaux

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 18 906,12€ et en section d'investissement à 1 671,70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 du budget annexe Locaux Commerciaux.

Compte administratif 2021-budget principal

Monsieur le Maire présente les points relatifs aux finances de la Commune.

Le compte administratif 2021 du budget principal dégage un excédent de 596 362,92 €.

Monsieur le Maire quitte la salle, et Monsieur DURAND Lionel, premier adjoint, préside la séance et met le compte administratif 2021 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget principal.

Compte de gestion 2021-budget principal

Le compte de gestion établi par le comptable du Trésor est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget annexe « Locaux commerciaux ».

Prestation de schéma DECI (Défense Extérieure Incendie)

Monsieur le maire explique que la défense extérieure incendie est une compétence obligatoire des Communes. Toutes les habitations doivent être situées à moins de 400m d'un point d'eau. Une bâche mutualisée avec les Communes de Balanzac et de Sainte Gemme est prévue aux Boutaudières.

Il présente le devis proposé par la RESE pour la mise en place d'un schéma DECI. Celui-ci est de 2 600€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier le schéma communal DECI de la Commune à la RESE pour un montant de 2 600€ HT.

Demande de subvention auprès du fonds départemental d'aide aux Communes au titre des investissements de Défense Extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire explique que le Département peut participer à hauteur de 20 % du montant HT à la réalisation d'un schéma DECI soit 520€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander une subvention départementale au titre des investissements de défense extérieure contre l'incendie.

Clôture de la régie photocopies

Monsieur le Maire propose la suppression de la régie photocopies au 31 mars 2022. En effet, les modalités de gestion du numéraire ont évolué dans les services de la Direction Départementale des finances publiques. Il n'y a plus d'encaissement en numéraire dans ces services.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la suppression de la régie photocopie au 31 mars 2022.

Désignation d'un référent correspondant défense

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Gilles GRANDE, comme correspondant défense de la Commune

Mesures d'accompagnement du projet éolien des Rouches (Balanzac - Saintes Gemme)

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise WPD porte un projet éolien situé sur les Communes de Balanzac et de Sainte Gemme depuis plusieurs années. Il ajoute qu'il a eu un rendez-vous avec M BALCON, chef de projet WPD. Les mesures compensatoires qui ont été évoquées lors de ce rdv sont les suivantes :

- plantation d'une haie entre les villages des Geais et des Boutaudières
- enfouissement des réseaux du Traquet aux Boutaudières
- Remise en état des voiries desservant le projet
- Réflexion sur la pose d'une borne de rechargement électrique, place de la Fontaine.

Monsieur Gilles GRANDE propose que soit également ajouté le versement d'indemnités suite à l'implantation des éoliennes qui sont proches de la Commune de Nancras.

Monsieur le Maire répond que cette recette future sera intégrée au budget de la CDC et bénéficiera par conséquent à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge. L'objet de cette délibération est de déterminer les mesures compensatoires demandées à WPD.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les mesures compensatoires proposées par Monsieur le Maire.

Appel à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes de l'Association des Maires de France et de la Protection Civile

Monsieur le maire lit l'appel à solidarité nationale et à la générosité publique pour soutenir les populations ukrainiennes fait par l'Association des Maires de France et la Protection Civile.

Il ajoute que la Communauté de Communes Cœur de Saintonge a fait un don de 3 000€. De plus, quelques nancrassiens ont fait don de produits d'hygiène, monsieur le Maire remercie leur générosité.

Il fait savoir que les services de la Préfecture sont à la recherche de logements libres pour loger des réfugiés ukrainiens. Il rappelle que la rénovation d'un logement en tant que logement de secours au dessus de la mairie figurait dans le programme électoral de l'équipe municipale.

Par conséquent, Monsieur le maire propose de commencer les travaux de rénovation et de proposer ce logement à des ukrainiens si le besoin est toujours d'actualité.

Il propose que la décision de verser un don soit reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation ont commencé dans la salle de la Sellerie. Madame Christine ENTEM en présente les plans.
- Un projet de lotissement rue de la Berthinière avec 13 lots va être déposé prochainement par un promoteur immobilier.
- Monsieur le Maire informe que le protocole sanitaire a été allégé à l'école et qu'il n'y a plus de désinfection pendant les récréations.
- La Tribu de Nava sollicite le parc de la Mairie pendant les vacances de Pâques et organise une journée de nettoyage dans le bois de la Casse.
- Une dépose des poteaux béton Enedis est prévue au mois d'avril rue de la Berthinière dans le cadre des enfouissements de réseaux.
- Monsieur le Maire signale qu'il a été alerté plusieurs fois sur l'état de propreté de l'Impasse du Mérard à cause des déjections canines.
- Une réorganisation de la collecte des déchets ménagers est prévue en janvier 2023. Ainsi, la collecte des emballages aura lieu toutes les semaines et celles des ordures ménagères non recyclable toutes les 2 semaines. La collecte des ordures ménagères sera effectuée par un véhicule robotisé avec un chauffeur. L'emplacement des bacs sera marqué sur la chaussée, le temps de prendre cette habitude. Des réunions publiques seront organisées en automne sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le tarif de la redevance des ordures ménagères sera augmenté de l'ordre de 6€ par personne pour les 3 premières personnes du foyer.

- Le parc est de nouveau ouvert le week-end.
- Un trou a été fait dans le trottoir rue d'Oléron par la RESE suite à une fuite de canalisation.

INFORMATIONS COMMUNALES:

RECHERCHE POUR OCTOBRE ROSE 2022: FEMMES PRODUCTRICES, ENTREPRENEUSES

Dans le cadre d' « Octobre Rose », la Communauté de Communes souhaite organiser une journée mettant les femmes à l'honneur samedi 22 octobre. Elle envisage d'organiser un marché de productrices, créatrices, entrepreneuses, des ateliers et stands bien-être, une randonnée santé, des portraits de femmes... et finir la journée avec un spectacle. En partenariat avec une association, les bénéfices récoltés seront reversés à une association.

La CDC est donc à la recherche de femmes productrices, entrepreneuses qui souhaitent participer à cette journée. **CONTACT** : Sabrina Gaillard Assistante de Direction – Chargée de communication - **CDC Cœur de Saintonge** Courriel : gaillard@coeurdesaintonge.fr



MAÎTRE ET CHIEN : les bons réflexes

Ramasser les déjections de votre chien est obligatoire depuis avril 2002 (article R.632-1 du nouveau Code pénal)

Il a été constaté une recrudescence de déjections canines sur les trottoirs et les bords de chemin, particulièrement dans l'impasse du Mérard et sur la place de l'église. Pour la propreté de notre village, merci de bien vouloir vous munir de poches plastiques lors de la balade de vos toutous et de **ramasser leurs crottes!** Les contrevenants sont passibles d'une amende.



Du nouveau à la bibliothèque de Nancras, puisque 300 romans, livres pour enfants, documents et autres viennent de nous être prêtés par le Bibliobus et la Médiathèque de Saintes pour le plus grand plaisir de tous. Alors venez nombreux tous les mercredis de 16h à 18h et les vendredis de 16h30 à 18h30 afin de les emprunter gratuitement.

Le 16 mars, l'équipe de la bibliothèque a eu le plaisir de recevoir le directeur de « Noir'édition », petite maison d'édition qui n'est accessible qu'au travers des bibliothèques et médiathèques ou bien par internet. Divers ouvrages récents nous ont été présentés et la mairie a fait l'acquisition de quelques polars et thrillers à découvrir.



Pendant les vacances scolaires, nous avons à nouveau reçu les enfants du centre de loisirs « La Tribu de Nava », séances d'échanges toujours sympathiques.

Merci aux enseignants de l'école de Nancras pour avoir distribué des tracts d'information concernant la bibliothèque et ses horaires d'ouverture auprès des élèves et de leurs parents. Plusieurs enfants ont, depuis, pris l'habitude de venir emprunter des livres le mercredi.

Nous remercions aussi les différents habitants de la commune qui ont eu la gentillesse d'offrir quelques livres afin de compléter nos collections.

Ce sont des bénévoles qui assurent la permanence et attendent également d'être épaulés par certains d'entre vous si le cœur vous en dit... d'autant que certains ne seront plus disponibles prochainement pour cause de déménagement. Avis à la sympathique population de Nancras!

Forts de toutes ces bonnes nouvelles, nous vous disons « à bientôt »...



CANTINE SCOLAIRE



Afin de prévenir les impayés de cantine, un nouveau règlement entrera en vigueur à la rentrée de septembre.

Les conditions d'inscription seront les suivantes :

« L'inscription est valable pour une année scolaire et vaut acceptation de son règlement intérieur.

Avant chaque rentrée, les parents doivent impérativement remplir et retourner à la mairie de NANCRAS, la fiche d'inscription. Tout changement de situation familiale en cours d'année doit être signalé par les parents auprès de la mairie (ces modifications peuvent être envoyées par mail à l'adresse suivante : mairie@nancras.fr)

Pour bénéficier du service de la restauration scolaire, les parents doivent être à jour du paiement des factures dont elles sont redevables au titre des années précédentes. Sans ces conditions il n'y aura pas d'inscription possible.

L'inscription de l'enfant ne sera donc effective qu'après vérification de l'acquittement des factures de l'année précédente et validation par la mairie de NANCRAS envoyée par mail ou courrier à la famille. »

07 64 74 05 67



Suite à la collecte de dons pour les réfugiés ukrainiens, **merci aux personnes qui ont déposés des dons en mairie**. Les colis ont été remis à la Protection civile de Charente Maritime.

La Préfecture est toujours en **recherche de logements** et a communiqué les informations suivantes :

« Les collectivités, l'État et les institutions partenaires se mobilisent de manière prioritaire pour trouver de nombreux logements individuels en privilégiant les logements entiers et autonomes (maisons, appartements, gîtes...), disponibles pour au moins 3 mois et mis à disposition gratuitement.

Dans un second temps, une fois l'ensemble de leurs droits ouverts, les personnes pourront régler un loyer.

En complément, et en fonction des besoins des personnes, il pourra être fait recours à l'hébergement chez l'habitant avec une sécurisation préalable et pour une durée minimale de 3 mois. »

Si vous souhaitez proposer un logement, merci de vous adresser à la mairie.



ENFANCE ET JEUNESSE



Organisé par le SECTEUR JEUNESSE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, HALTE GARDERIE, GARDE À DOMICILE, CENTRES DE LOISIRS, SECTEUR JEUNESSE ...

Retrouvez toutes les solutions de garde pour vos enfants sur le site **www.nancras.fr** à la rubrique « Vie pratique ».

Les infos sont régulièrement mises à jour .



INFORMATIONS GÉNÉRALES:



Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « Saujon Solidarité » pour le canton de Saujon

Local: 2 bis rue du Château d'Eau à SAUJON

CALENDRIER:

les samedis:

23 avril - 7 et 21 mai - 2 juin (après 17h) 18 juin - 2, 16 et 30 juillet

Horaires d'ouverture : 8h30 - 11h

CHÈQUE ÉNERGIE

Avec le chèque énergie, les ménages aux revenus modestes bénéficient d'une aide pour payer les factures d'énergie de leur logement ou leurs travaux de rénovation énergétique.

Le chèque énergie est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux, entre le 30 mars et le 30 avril 2022. Il n'y a aucune démarche à accomplir pour le recevoir.

À aucun moment le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires: toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Nouveauté 2022, depuis le début du mois d'avril, un espace « bénéficiaire » est disponible sur le site internet dédié au chèque énergie. Il a été conçu pour faciliter les démarches des bénéficiaires :

- utilisation du chèque énergie en ligne ;
- gestion des protections associées ;
- demande/modification de pré-affectation ;
- suivi du statut du chèque énergie et des réclama-
- déclaration de perte ou de vol.

Un mode d'emploi est disponible en mairie.





Pour vos démarches administratives du guotidien:

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires quel que soit l'endroit où vous vivez à moins de 30 minutes de chez vous. Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une France Services pour accéder à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles.

Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service. Création d'une adresse e-mail, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne...

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : Les Finances Publiques, la CAF, l'Assurance Maladie, l'Assurance, la Retraite, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, Pôle emploi, la Poste, la MSA.

France Services Coeur de Saintonge vous accueille depuis le 26 janvier 2021, avec près de 2 000 demandes en une année, une moyenne de 8 personnes par jour.

France Services Cœur de Saintonge vous accueille tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, sauf le lundi matin au 34, Rue Nationale 17250 Saint Porchaire.



L'info communale en direct!

Panneau Pocket 184 téléphones portables* ont mis la commune de Nancras dans leurs favoris ...

PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple.

Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur votre store (PlayStore, AppStore ou

AppGallery) et de lancer le téléchargement de l'application. Bien entendu, c'est totalement gratuit, sans publicité et sans création de compte!

*statistique totalement anonyme

INFORMATIONS GÉNÉRALES:



Composter les biodéchets

Les biodéchets représentent 30% de nos poubelles, pourtant ils peuvent être valorisés en compost. Pour réduire ses déchets au quotidien le compostage est une solution efficace. Ce procédé naturel permet de décomposer la matière organique grâce aux micro-

organismes (bactéries, champignons...) en présence d'oxygène et d'eau. Que ce soit des déchets de cuisine ou des déchets verts, ils alimentent votre composteur pour se transformer en compost.

Pourquoi composter?

- Réduire la quantité de déchets produits c'est moins d'incinération et d'enfouissement
- Recycler les déchets organiques (épluchures, restes de repas, fleurs fanées...)
- Obtenir un engrais naturel et gratuit, qui enrichit la terre, nourrit le sol et les végétaux

Comment mettre en place le compostage?

Trois solutions s'offrent à vous : le compostage en tas, en bac ou le lombricompostage. La solution choisie dépend de votre type d'habitat, de votre jardin, de sa superficie et de votre production de déchets.

- Le compostage en tas, est adapté aux terrains d'une grande superficie. Vos déchets sont mis en tas, directement sur le sol, sur une épaisseur d'environ 0,5 à 1,5 m de hauteur. A chaque ajout de nouveaux déchets, mélangez le compost, pour activer la fermentation. Cette solution est la moins onéreuse, vous n'avez pas de contrainte de volume.
- Le composteur est adapté à tous les jardins. Il peut être en métal, en bois ou en plastique. Vous pouvez fabriquer vous-même votre composteur. L'association Compost'Age vous donne ses conseils pour fabriquer un composteur fonctionnel en palette de récupération.
- Le lombricompostage est idéal pour les appartements et espaces sans jardins. Il peut être placé à l'intérieur comme à l'extérieur. Vos déchets déposés dans un bac seront en contact avec les vers, les lombrics. Ils se nourrissent de ces déchets et leurs déjections forment le lombricompost.

Pour plus de détails sur les techniques de compostage, des fiches complètes sont disponibles sur le site cyclad.org





cyclad



FRELON ASIATIQUE

Pour lutter contre le frelon asiatique, sa capture peut être réalisée à partir du **15 février jusqu'au 1er mai**. Passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc...). Il vaudra donc mieux retirer vos piège.

La FREDON Charente Maritime vous encourage à mettre en place des **pièges sélectifs**. Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, de petits trous (Environ 5 mm) couronnent les pièges.

Au fond de ce piège, versez un attractif sucré et alcoolisé :

1/3 du sirop de fruit (cassis, framboise,...) - 1 verre de bière alcoolisé - 1/3 vin blanc.

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1m50 ou 2 mètres, il est recommandé d'assurer une surveillance régulière et de renouveler l'appât (8 à 10 jours maxi).

Emplacements préférentiels :

Abord des ruchers, proximité des anciens nids (rayon de 200 m), arbres et arbustes mellifères en fleurs, proximité de point d'eau exposé au soleil, composteur ménager.

La FREDON distribue des pièges sélectifs au tarif unitaire unique de 8,50 € TTC. (La livraison est gratuite).

FREDON Charente-Maritime : Chambre d'Agriculture – 2 Avenue de Fétilly – CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE □ 05.46.50.26.86 - □ 06.07.58.05.62 - 06 64 43 13 36

Email: fredon.charente-maritime@orange.fr - site internet: www.fredon-charente-maritime.fr

L'armée de terre recrute!

En plus de recruter 16000 jeunes par an, l'armée de Terre peut aussi vous accompagner pendant vos études. RDV à Rochefort les 6 et 8 mai



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE EN TEMPS RÉEL SUR www.nancras.fr



« 4L TROPHY »

Aurian MORISSONNEAU et Corentin DOUSSIN se sont inscrits à l'édition 2023 du 4L TROPHY.

Il s'agit pour eux d'un projet humanitaire intervenant dans un cadre extérieur à leur formation scolaire et professionnelle.

Pour se présenter sur la ligne de départ, ils recherchent des partenaires, prêts à les aider financièrement ou à travers des dons indispensables pour la réussite de ce projet, que ce soit pour la préparation du véhicule ou pour les enfants. En contrepartie de votre aide, ils vous proposent de faire votre promotion visuelle sur leur véhicule 4L, déjà acquis.

CONTACT: Association FLASH'COUZ

26 Chemin Vert 17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT Courriel : flash.couz@gmail.com Mobile : 06.20.21.22.63



dondesang.efs.sante.fr 0 800 744 100

VIE ASSOCIATIVE



LE FOYER RURAL

La chasse aux œufs!

Si le soleil n'était pas au rendez-vous ce lundi de Pâques, il n'aura pas empêché une bonne quarantaine d'enfants de s'élancer dans le parc de la mairie pour y chasser les œufs et les énigmes! De tout petit à presqu'ado, pour la plupart accompagnés de leurs parents, ils n'ont pas ménagé leurs efforts et tous ont reçu, sourire aux lèvres, leur récompense.

Chaque tranche d'âge avait un défi correspondant à

chaque tranche d'age avait un dell' correspondant a son âge : les « tout-petits » devaient trouver les œufs dispersés dans le parc, les « un peu plus grands » trouver un certain nombre d'œufs de couleurs différentes et les plus âgés découvrir un mot mystère à partir des énigmes accrochées aux arbres.

Les parents se sont pris au jeu et ont bien aidé leurs enfants. Cette matinée familiale a été très appréciée par tous.



20 mai : Fête des voisins!

Après deux ans « sans », le Foyer rural renoue avec sa « Fête des voisins » et vous accueillera dans le parc de la mairie (sous le préau en cas de pluie) avec mise à disposition de tables, chaises, barbecues et décors pour un pique-nique convivial entre voisins et amis.

Tant de choses à faire ensemble!

Vous avez des idées d'animations ou d'activités pour notre village, vous souhaitez vous engager dans une activité bénévole, n'hésitez pas à nous en faire part. Le Foyer rural est une association multi-activités sports et loisirs.

Contacts: Christine 06 12 31 54 86 ou Caroline 06 81 19 59 98

Classes de Namoros

L'association Eloises de Nancras s'est rendue ce 13 mars à Etaules pour y animer l'après -midi récréatif du secours catholique. En effet afin de pouvoir soutenir leurs causes, le secours populaire avait à cœur d'organiser ce petit moment festif et amical autour d'un chanteur de variété française, de sketchs et de folklore.

Le groupe folklorique de Nancras a su apporter bonne humeur et traditions à Arvert mêlant les chorégraphies, recherches de traditions pour expliquer la vie d'autrefois, mais

aussi perturbant le public avec le charivari de Mardi-Gras et de sa Mardigrelle !!!!! Si le mois de mai s'annonce plus calme, il nous laissera le temps de travailler nos petites faiblesses et les nouveautés. Le mois de juin s'annonce plus mouvementé avec un spectacle par semaine.





Nos répétitions ont toujours lieu Salle des Halles à Nancras. Dès que le temps sera plus clément, nous les reprendrons dans le parc.

Pour nous joindre, appelez Natacha au 06.68.71.94.90



LE COMITÉ DE RÉDACTION

Christine ENTEM, Amandine BRUNET, Karine MACHEFERT, Adeline MONTUS, Sonia MERLAUD, Gaëlle LAURENT